

# Le système de la conjugaison des verbes de la langue française

Raymond Claude Roy, Ph.D.

*Groupe FRAMEE de recherche en grammaire et  
didactique du français  
de l'Université du Québec à Chicoutimi  
<http://www.uqac.ca/framee/>*

## Fascicule 23

*Nos remerciements*  
*à mesdames les institutrices*  
*Ginette Doré et Marie Rousseau*  
*qui, avec leurs élèves,*  
*ont collaboré aux expérimentations*  
*qui ont permis l'élaboration de ces théories.*

*Nos remerciements également*  
*à madame Johanne Beaumont*  
*à qui nous devons un constant accompagnement*  
*dans l'établissement de ce matériel.*

© Raymond Claude Roy  
125, Chemin des Copains  
Laterrière  
Ville de Saguenay (Québec) G7N 1X6  
Canada

ISBN-978-2-9812081-0-1

Sur Internet : ISBN-978-2-9812081-1-8

*Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.*

<http://www.uqac.ca/framee/>

**R.Claude Roy**  
**Le 1er février 2015**

## Le système de la conjugaison des verbes de la langue française

Si la conjugaison des verbes de la langue française peut présenter quelque difficulté à l'usager, elle constitue un problème de taille pour les maîtres, lesquels doivent arriver à mener leurs élèves à un degré de maîtrise satisfaisant de production orale et écrite des différentes formes des nombreux verbes de la langue. Des mesures effectuées auprès d'élèves du dernier cycle du primaire (10 et 11 ans) par Sonia Jean et Raymond Claude Roy (1985) – et reprises de façon moins rigoureuse à quelques occasions par l'auteur de cet essai – révèlent que les erreurs commises à l'écrit par les élèves de ce niveau sont pour plus de la moitié des fautes qui tiennent à l'orthographe des formes verbales, et que, de ces fautes, le plus grand nombre tient à un manque de maîtrise des formes elles-mêmes, de leur morphologie donc.

Si, en effet, les maîtres parviennent généralement plutôt bien à enseigner et à faire maîtriser les règles d'accord des formes verbales, l'enseignement susceptible d'assurer la maîtrise des formes verbales elles-mêmes se révèle plus difficile, parfois négligé même par les maîtres. Les programmes eux-mêmes sont d'ailleurs révélateurs des difficultés que pose l'enseignement de la morphologie – des formes donc – des verbes du français. Les programmes, en effet, ne présentent que des listes de priorité des verbes et de celles de leurs formes à faire maîtriser, des listes essentiellement fondées sur la fréquence d'usage. Passées quelques données sur les types de conjugaison et sur les finales de chacun des temps, le maître n'a comme recours didactique que de susciter des efforts de mémorisation, des efforts habituellement tournés exclusivement vers la maîtrise de la forme écrite.

Il faudrait, pour permettre un enseignement et un apprentissage efficace, que les maîtres puissent enseigner la conjugaison des verbes dans le cadre d'une théorie d'ensemble mettant à disposition les règles présidant à la construction et à l'orthographe des différentes formes des différents verbes. Or aucune grammaire ne présente pareil appareil théorique, les grammaires n'arrivant même pas à établir de consensus sur le nombre des conjugaisons, qui est, selon les grammaires, de quatre, de trois, ou de deux, ou plus, certaines grammaires se contentant même de présenter des modèles disparates à imiter, sans plus. Enfin, la présentation de la plupart des finales des formes des différents temps, avec leurs apparentes exceptions et complications, ne repose pas sur de nettes justifications. Quant aux radicaux, leur origine et leurs variations semblent être le fruit du pur hasard. Les maîtres préoccupés de ces enseignements reconnaîtront la justesse de ce portrait.

Un enseignement efficace, menant à une maîtrise véritable, de la conjugaison des verbes du français reposerait donc sur la maîtrise et, au départ, l'existence d'un appareil théorique d'ensemble révélant et présentant les règles de construction des formes des verbes du français. Ce qui équivaut à poser qu'il existerait un « système » de la conjugaison, que la conjugaison des verbes du français constituerait un ensemble

organisé, à l'opposé du relevé hétéroclite que présentent les grammaires scolaires et les guides de conjugaison. Ce qui peut paraître relever de pieux souhaits et du rêve.

Pourtant une grammaire présente et expose, maintenant et depuis peu, le système sous-tendant la construction et l'orthographe des formes des verbes du français. Les travaux du *Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et didactique du français* ont en effet permis d'établir ce qu'est le système de la conjugaison des verbes du français et d'en produire la présentation.

Il est mis à la disposition des maîtres – et des passionnés de la langue – plusieurs outils permettant de s'initier à cette approche de la conjugaison. Il y a d'abord les pages de cet essai, lequel veut présenter une vue théorique d'ensemble du système de la conjugaison. Il est encore mis à la disposition des maîtres un ensemble de trois fascicules FRAMÉE (n<sup>os</sup> 19, 20 et 21) construits comme des documents didactiques se chargeant de guider le pas-à-pas des maîtres décidés à tenter un enseignement fondé en logique de la conjugaison des verbes du français. Il est possible encore de consulter un Fascicule FRAMÉE n<sup>o</sup> 22 proposant un *Essai de classification des verbes de la langue française*. Il est enfin mis des articles à disposition dans la *Grammaire des maîtres* ([www.uqac.ca/framee/](http://www.uqac.ca/framee/)); ces articles présentent le détail de ce qu'est la théorie relative au système de la conjugaison et à ses mécanismes sous-tendants. Les maîtres – et les passionnés de la langue – peuvent donc se référer à de nombreux documents présentant chacun sous un jour différent ce que tendent à résumer les pages de cet essai.

Quant au texte de cet essai, présenté sous la référence de Fascicule FRAMÉE n<sup>o</sup> 23, il a pour objet d'exposer, aussi brièvement que faire se peut, l'essentiel des données théoriques développées par l'auteur sur le système – et ses mécanismes – de la conjugaison des verbes de la langue française.

Ce qui se fera en cinq temps. Une première partie présentera les fondements du système. Une deuxième partie présentera les règles de construction présidant à la construction des « jeunes » verbes, ou verbes à finale d'infinitif en -er. La troisième partie présentera les règles de construction, en système, des « vieux » verbes, ou verbes à finale d'infinitif en -ir, -oir et -re. Une quatrième partie présentera les verbes qui, soit en -er, soit en -ir/-oir/-re, comportent des formes affectées par quelque phénomène, surtout de phonologie ou d'orthographe, et qui demandent une présentation spéciale. Enfin, une cinquième et dernière partie se complaira à présenter une règle « moderne » différente de construction des formes des futurs et à inscrire cette règle dans le cadre d'organisation des formes du passé, du présent et du futur.

## Première partie

Il existerait donc un système de la conjugaison du verbe français, c'est du moins la thèse – et la prétention – de l'auteur de cet essai. Il reste à le prouver.

Le linguiste français Gustave Guillaume a entrouvert la porte à la réflexion sur l'existence d'un système de la conjugaison par de courts propos – de surcroît malheureusement sibyllins – sur la hiérarchisation en tension-détente orale des formes du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif du verbe « avoir » (Leçons de linguistique de 1945-46A, Tome 7, pp.239 et 240).

À l'examen attentif toutefois, il est apparu à l'auteur de cet essai que les concrétisations les plus nettes des aperceptions du linguiste Guillaume se retrouvent non dans les formes du verbe « avoir », mais dans les formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif du verbe « aller », soit donc dans les formes orales [vɛ], [va], [va], écrites « (je) vais », « (tu) vas » ; « (il ) va ». Par la suite, les formes orales [e], [a], [a], écrites « (j')ai », « (tu) as », « (il) a » (celles servant de base aux analyses de Guillaume,) peuvent venir confirmer les aperceptions que permettent les formes « vais »/« vas »/« va ».

L'essentiel de la première partie de cet essai sera conséquemment consacré à l'analyse de ces deux ensembles de formes, dans l'esprit et avec l'objectif de faire apercevoir et comprendre ce que pourrait être le mécanisme de base du système de la conjugaison des verbes du français.

En avant donc !

Un tableau aidera à l'examen et à l'analyse des formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif du verbe « aller » :

Écrit	Oral
je vais	vɛ
tu vas	va
il va	va

Un observateur avisé soulignera que les formes orales devraient occuper la gauche du tableau, étant première en langue ; et les formes écrites, occuper la droite du tableau, ces formes écrites n'étant que la représentation des formes orales. Or, même si une telle observation est juste, notre recherche démarrera par l'analyse des formes écrites, un choix didactique que les résultats de l'analyse justifieront rapidement.

Il sera toutefois utile d'apporter préalablement à la démarche d'analyse quelques vues sur ce que sont les formes écrites. La langue écrite du français est « parlante » à un point qui n'est pas justement reconnu (Roy, 1999). La langue écrite s'est construite dans un cadre intellectuel féru de latin et de grec, et par des esprits préoccupés de logique. Une préoccupation qui, parfois à l'insu de ces esprits, a mené à adopter des orthographes éclairantes, témoignant de la nature des dessous oraux de la langue. Celui, celle qui accepte de telles vues, qui accepte à tout le moins que l'écriture puisse être « parlante », ne s'étonnera pas de ce que peut révéler l'orthographe des formes verbales écrites du français. Les esprits ouverts à de telles vues vivront dans ces lignes un voyage dans un univers scientifique dont la splendeur les éblouira.

« L'écriture parle, nous parle », dit-on pratiquement aux jeunes élèves pour les mettre sur la piste de la « lecture » à faire des formes écrites « vais », « vas », « va ». Plus confiants et plus spontanés que les adultes, ces jeunes élèves oseront faire remarquer ce qui crève l'œil. Le tableau précédent gagne à être repris dans une représentation plus complète fournissant un indice majeur et rendant la « lecture » aisée. Ainsi :

	Écrit	Oral
je v	a i s	vε
tu v	a s	va
il v	a	va

Ainsi construit, le tableau permet d'entrevoir que les formes verbales en question écrivent leur composante vocalique avec une lettre, soit « -a » (à la troisième personne), ou avec deux lettres, soit « -as » (à la deuxième personne), ou avec trois lettres, soit « -ais » (à la première personne). Se fondant sur ces observations, quelques élèves plus éveillés et plus confiants oseront même avancer en interprétation la possibilité d'une indication de progression et même d'une indication d'organisation en hiérarchisation.

Ô horreur ! se seront déjà écriés plusieurs lecteurs, certains ayant même décidé d'abandonner ici la lecture de propos – à leurs yeux – aussi farfelus.

Et pourtant ...

Et s'il fallait que ...

Car enfin s'écrieront les sceptiques qui – courageusement – n'auront pas abandonné, ce n'est que hasard. Et d'oser continuer la lecture pour constater à quel sommet d'absurdité atteindra l'analyse !

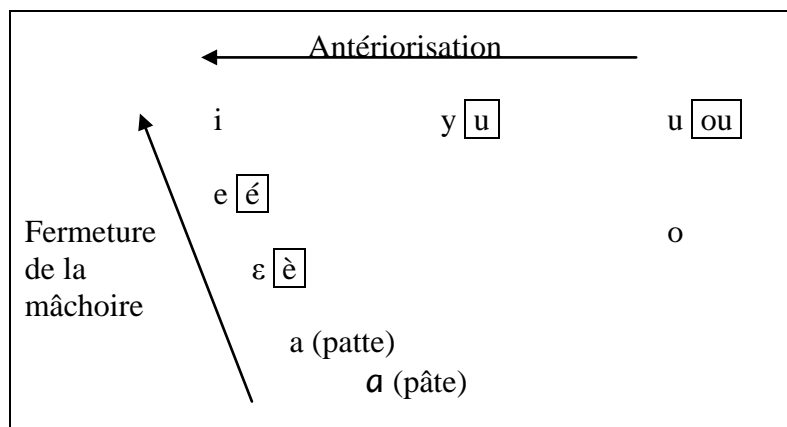
Ou, peut-être, à quelle justesse et profondeur de vues mènera l'analyse !

Si l'écriture des formes « va »/« vas »/« vais » peut être indicatrice d'une organisation en hiérarchisation de ces trois formes, il reste à faire la preuve de cette hiérarchisation. Le linguiste Gustave Guillaume présente dans ses *Leçons de linguistique* (du 24 avril 1948C, Tome 10, pp.177 à 186) une analyse du système des personnes qui vient appuyer l'hypothèse d'une hiérarchisation. Pour Guillaume, la personne « première » est celle de troisième personne, qui est la personne dont il est parlé. Quant à la deuxième personne, ajoute Guillaume, ne réfère-t-elle pas aussi à une personne dont il est parlé, mais à une personne à qui il est également parlé ? Tandis que si la première personne réfère aussi à une personne dont il est parlé, cette première personne réfère également à la personne qui parle. Un tableau de Guillaume est éclairant :

Personne	... qui parle	... à qui il est parlé	... dont il est parlé
Je	x	---	x
Tu	---	x	x
Il	.---	---	x

Les trois personnes réfèrent à une personne dont il est parlé, la troisième se limitant à ce rôle en tant que personne « première », englobante. Si ces avancées de Guillaume rendent plausible l'hypothèse d'une hiérarchisation, il reste toujours à montrer qu'une semblable hiérarchisation sous-tend les formes orales [va], [va], [vε] !

Le lecteur utilisera pour apercevoir cette organisation en hiérarchisation ses connaissances du système des voyelles antérieures, système utilement représenté dans le tableau simplifié suivant :



Les données du tableau rappellent que le passage d'un son-voyelle ouvert [a] à un [a] plus fermé (et plus antérieur) et d'un [a] plus fermé (et plus antérieur) à un [ɛ] encore plus fermé, et successivement à un [e] plus fermé encore et à un [i], le son-voyelle le plus fermé (et le plus antérieur), que ce passage donc suppose une fermeture de la mâchoire de plus en plus grande et donc un effort de constriction et une surcharge de tension-détente dans le passage d'un son-voyelle donné à un son-voyelle de position plus fermée.

Un réexamen du tableau précédent des formes [va], [va], [vɛ] des personnes du singulier du présent de l'indicatif du verbe « aller » laisse voir le passage d'un son-voyelle ouvert [a] à un son-voyelle [ɛ], et donc à une surcharge de tension-détente dans le passage de la forme de troisième personne à la forme de première personne. Ce mouvement ou cet effort de surcharge résulterait d'une demande de la structure sous-tendante à titre de mécanisme porteur. Ou en une vision plus simple, de science exacte, cet effort de surcharge constituerait la base d'un mécanisme permettant à l'oral la différenciation des personnes.

La forme intermédiaire de deuxième personne est de discrimination moins aisée, l'oreille des sujets parlants n'enregistrant pas nettement de différence sonore dans le passage de la forme de troisième personne à la forme de deuxième personne. Posons momentanément en hypothèse une légère surcharge allongeant le son-voyelle [a] à un son-voyelle [ā] en allongement. Il appartiendra à la suite des analyses d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse d'un départ, d'un début de surcharge de tension-détente dans la forme orale de deuxième personne.

Complété, le tableau présenté plus haut devient ceci :

ÉCRIT		ORAL
je	v a i s	[vɛ]
tu	v a s	[vā]
il	v a	[va]

La flèche centrale ajoutée traduit le mouvement de surcharge tenant au passage d'un son-voyelle ouvert [a] à un son-voyelle allongé [ā], puis à un son-voyelle plus fermé [ɛ], par effort de constriction du sujet parlant.

Un autre soutien à l'hypothèse avancée d'un système de la conjugaison et d'un mécanisme porteur peut trouver une autre confirmation dans le jeu des liaisons orales, liaisons dont les formes écrites « vas » et « vais » rendent compte. Et en effet, en lecture soutenue – et même en discours oral châtié – des liaisons peuvent s'utiliser, rendant compte de la personne.

Je vais en Europe bientôt.  
Tu vas en Europe, chanceux !



Il faut compléter le tableau – pour qu’il soit bien complet – d’une transcription de ces possibles liaisons. Ainsi :

ÉCRIT		ORAL
je	v a i s	$[v\epsilon^{(z)}]$
tu	v a s	$[va^{(z)}]$
il	v a	$[va]$

Fort évidemment, la conclusion première à tirer de ces observations et de ces analyses (pour autant qu’on y accorde quelque crédibilité) est que la conjugaison des formes des personnes du singulier du présent de l’indicatif du verbe « aller » s’étagent en une structure, un mécanisme, reposant sur la charge de tension-détente qui croît de la forme d’une personne « première »  $[va]$ , à la forme intermédiaire  $[va^{(z)}]$  de deuxième personne, et croît encore pour donner la forme finale  $[v\epsilon]$  de première personne. Et les formes écrites se présentent nettement dénonciatrices de ce mécanisme des formes orales.

Si un mécanisme de cette sorte se retrouve dans les formes du verbe « aller », le même mécanisme se retrouve-t-il dans les formes des autres verbes du français ? Qu’en est-il, par exemple, des formes du verbe « avoir », dont Guillaume se sert dans ses analyses ?

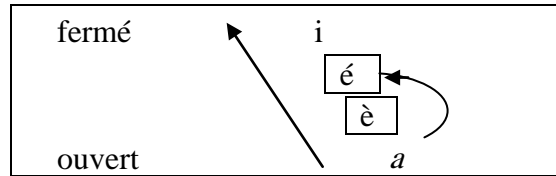
Une représentation en tableau semblable à celle utilisée pour les formes du verbe « aller » constituera un raccourci éclairant :

ÉCRIT	ORAL
a i ?	$[e]$
a s	$[a^{(z)}]$
a	$[a]$

Le tableau est révélateur d’un mécanisme de surcharge orale semblable à celui sous-tendant les formes  $[va]$ ,  $[va^{(z)}]$ ,  $[v\epsilon]$ . D’un son-voyelle de départ  $[a]$ , à un  $[a^{(z)}]$  de légère surcharge (provocatrice d’allongement), à un son-voyelle  $[e]$  résultant d’une surcharge de tension-détente orale menant à un son-voyelle encore plus fermé de la série des voyelles antérieures i -e -ε -a (de la plus fermée à la plus ouverte).

L’écriture, pour sa part, traduit encore une fois, dans une interprétation logique de son ordre, l’organisation en surcharge. Il faut remarquer, en premier lieu, le rôle du « s » de deuxième personne, déjà présent pour la forme « vas » du verbe « aller ». Ce « s » écrit sert de signe, de symbole, du début du mouvement de surcharge qui constitue le mécanisme répondant aux exigences du système. La forme écrite « ai » quant à elle

traduit à sa façon – sibylline – le « bond » provoqué par la surcharge de tension dans le passage du son-voyelle ouvert [a] à un son-voyelle [e] plus fermé que le [ɛ] intermédiaire d'une forme « ais ». Voici en figure, une indication de ce bond :



Passer d'un [a] à un [e], ou [é], c'est passer le son [ɛ], ou [è], pour atteindre au son [e], ou [é], plus fermé et exigeant une constriction plus grande.

Pierre LeGoffic (1997) retient, pour sa part, une prononciation [ɛ], ou [è], pour la graphie « ai ». Il est vrai que le français parisien n'utilise plus le [e], ou [é], dans le grand mouvement de simplification qui affecte, en France, l'appareil des voyelles, en réduisant le redoublement mi-ouvert [ɛ] / mi-fermé [e] à un seul son-voyelle [ɛ]. Au Québec, toutefois, le son-voyelle [e], ou [é], se maintient.

Les préoccupations didactiques des maîtres pourraient gagner à interpréter la case vide du [a | i | ?] comme un message occulte, mystérieux, d'un mouvement de structure écrite à interpréter, à retrouver, à identifier. Ce mouvement étant celui du « bond » menant d'un [a] à un [e], en « saute-mouton » du [ɛ] intermédiaire pourrait s'illustrer à l'aide d'une flèche. Ainsi : [a | i | ↑]. Les élèves, moins portés que les lecteurs de cet essai au scepticisme, y pourraient trouver un encodage utile menant à une compréhension accrue du système.

Il s'impose peut-être d'ailleurs de réfléchir un moment au défi que peut poser l'enseignement des notions qui précèdent et qui peuvent paraître abondantes et difficiles à assimiler pour de jeunes élèves. Des expérimentations répétées menées par l'auteur de cet essai ont montré qu'il n'en est rien (Roy, Fascicule FRAMÉE n° 19, 2008). L'utilisation didactique de « secrets » est un moyen, parmi d'autres, de faciliter l'apprentissage de ces notions. L'élève retiendra que :

- Secret 1. La langue nous parle .
- Secret 2. Le « s » de deuxième personne est Signe, Symbole de début de Surcharge.
- Secret 3. La forme écrite de première personne est souvent mystérieuse (et porteuse d'un message).

Ainsi résumées, les notions s'acquièrent aisément par les élèves, dont elles suscitent la curiosité et l'intérêt.

En conclusion de cette première partie, s'il y a « système » – ou, pour ménager l'incrédulité de certains lecteurs, « apparence de système » – pour les formes des personnes du singulier du présent de l'indicatif des verbes « aller » et « avoir », il reste à montrer qu'il en est ainsi pour les formes des verbes en -er (du type de « chanter »), ce que s'attachera à investiguer la deuxième partie de cet essai.

## Deuxième partie

Il a été établi en première partie que les formes orales [va], [vā], [vε] et [a], [ā], [e] des verbes « aller » et « avoir » se succèdent dans le cadre d'un mécanisme de tension-détente et que l'écriture traduit à sa façon cette organisation et le système qui l'inspire. Qu'en est-il alors des verbes à finale de présent de l'infinifitif en -er, les verbes les plus nombreux – quelque quatre mille – de la langue française ? Se retrouve-t-il dans ces verbes la même organisation en hiérarchisation que celle établie pour les formes du présent de l'indicatif des verbes « aller » et « avoir » ?

Les maîtres lisant ces lignes auront certainement cette réaction de craindre que des analyses sur les verbes à finale d'infinifitif en -er, et surtout des analyses aussi fines et poussées (certains malins diront tordues) que celles de la première partie, de craindre donc que des analyses inutiles ne viennent compliquer la démarche relativement aisée d'apprentissage par mémorisation de la conjugaison d'un verbe comme « aimer » et des milliers de verbes se conjuguant semblablement. Que ces maîtres se rassurent ! Les analyses qui suivent apporteront à celles et ceux des maîtres qui les parcourront des outils, des moyens supplémentaires permettant de faciliter l'apprentissage par les élèves de la conjugaison de ces verbes. Ces outils viendront au secours de la mémorisation et permettront aux élèves de mieux voir et de bien s'expliquer la simplicité de ces « jeunes » verbes en « -er ». Car la conjugaison des verbes en « -er » constitue un succès dans l'évolution des structures de la langue française. La conjugaison des « jeunes » verbes du type « aimer » (soit de 90% des verbes du français) est un succès de simplicité dans l'effort qu'a mis la langue française à se construire. C'est à montrer cette simplicité que s'attacheront les analyses de cette deuxième partie de l'essai.

Pour répondre aux objectifs énoncés, il y a lieu d'analyser les formes orales et écrites des personnes du singulier du présent de l'indicatif des verbes à finale d'infinifitif en -er. Et, à titre de modèle d'analyse, les formes verbales du verbe « chanter », écrites « chante » / « chantes » / « chante », à finales en -e/-es/-e.

À des fins de simplification et d'efficacité, mais aussi de constance dans la méthode d'analyse, il sera utile et éclairant de reproduire ces formes dans un tableau du type de ceux utilisés plus haut :

	ÉCRIT	ORAL			
je	chant - <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>e</td><td>?</td><td>?</td></tr></table>	e	?	?	[ʃāt]
e	?	?			
	↑				
tu	chant - <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>e</td><td>s</td></tr></table>	e	s	[ʃāt]	
e	s				
	↑				
il	chant - <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>e</td></tr></table>	e	[ʃāt]		
e					

Les problèmes que posent la lecture et l'interprétation de ce tableau sont, au premier coup d'œil, trompeusement nombreux. Toutefois s'attaquer à la tâche d'analyse et d'interprétation par le familier et le connu – déjà bien établi – introduira rapidement à la simplicité du mécanisme de conjugaison de ces formes.

Le tableau montre de connues les indications de départ, de début de surcharge : ces indications, c'est d'abord, et à l'écrit, la succession à une forme première de troisième personne à finale en -e d'une forme de deuxième personne à finale en -es ; est aussi une indication en soi le « s » lui-même se présentant comme le Signe, le Symbole d'un début, d'un départ de Surcharge. (Ce rôle, le même « s » le jouait dans les séries va/vaS/vais et a/aS/ai, et il le joue d'ailleurs avec une régularité sans faille pour tous les verbes de la langue.)

Si donc il y a des indications à l'écrit d'un jeu de surcharge, il importe d'établir où se manifeste la surcharge. Laquelle ne se trouve manifestement pas dans les finales vocaliques écrites -e/-es/-e, le [ə] oral (dit souvent « e muet ») n'étant pas prononcé, n'étant que chuchoté, en support à la consonne [t] de la fin de la racine [ʃāt]. Cette observation mène forcément et aisément à la solution. La surcharge habite à n'en pas douter la consonne orale finale, se greffe sur cette consonne (qualifiée par le linguiste Gustave Guillaume de « consonne axiale », et, dans ces pages, pour des raisons de facilitation didactique, de « consonne centrale »).

Le tableau précédent peut dès lors être repris, pour devenir ceci :

	ÉCRIT	ORAL			
je	chant - <table border="1"><tr><td>e</td><td>?</td><td>?</td></tr></table>	e	?	?	ʃāt̃t̃t̃
e	?	?			
	↑				
tu	chant - <table border="1"><tr><td>e</td><td>s</td></tr></table>	e	s	ʃāt̃t̃	
e	s				
	↑				
il	chant - <table border="1"><tr><td>e</td></tr></table>	e	ʃāt̃t̃		
e					

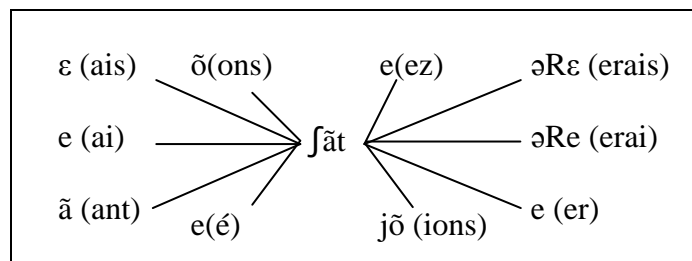
Dans ce tableau, la multiplication de la consonne [t] veut rendre la surcharge de tension-détente affectant cette consonne. Il y a donc, sous l'apparent retour de formes semblables [ʃāt̃] un étagement, une hiérarchisation des trois dites formes en un mécanisme utilisant la détente explosive de la consonne finale de la racine du verbe, cette racine [ʃāt̃] étant devenue la forme entière du verbe.

Il y a là, dans les concrétisations du mécanisme, une simplicité confinant à la beauté. Et évidemment à une extrême efficacité. La forme première du verbe s'est réduite, dans toute la mesure où elle le pouvait, à sa racine même, sans finale autre qu'un [ə] central chuchoté de support obligé. Le départ de la conjugaison se prend à la forme [ʃāt̃] de troisième personne, laquelle s'épaissit par une augmentation de la tension-détente de sa consonne finale pour livrer les formes des deux autres personnes du singulier.

Le mécanisme en question, il importe de le remarquer, accorde une prééminence de tension-détente et de présence donc, à la forme de première personne. Cette prééminence flatte et satisfait l'ego du sujet parlant. Il y aurait là matière à développement sur le mécanisme des personnes par le jeu du procédé d'opposition expression-expressivité. Le linguiste Guillaume a longuement étudié ces questions (*Leçons de linguistique*, Tome 10).

Le mécanisme de l'étagement en tension-détente des formes des personnes du singulier des « jeunes » verbes en -e/-es/-e permet de produire également la forme de la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif, ainsi que quatre des formes du subjonctif présent, toutes formes atteignant à la simplicité d'une forme orale [ʃât], ou chant, que ne distingue que la tension-détente de la consonne finale.

En outre, le système de la conjugaison construit sur la même forme première de départ [ʃât] les formes de toutes les personnes de tous les temps et de tous les modes en un éclatement qui n'est pas sans rappeler la dispersion pyrotechnique :



Mais cette dispersion n'est qu'apparente, un système organisateur des temps et des modes accordant à chacune des formes sa valeur conceptuelle propre de personne, de temps et de mode. Ce système est présenté ailleurs, et entre autres dans la *Grammaire des maîtres*.

Il reste à produire une interprétation touchant à la représentation de la forme écrite « chante » de première personne, telle qu'elle se trouve dans le tableau des formes des personnes du singulier du verbe « chanter ». En quoi l'écriture, reconnue intelligente plus haut, peut-elle être vue telle dans la forme « chante » de première personne, et en quoi une représentation chant [e [?] [?]] peut-elle apporter quelque réponse ?

Or, il faut se rappeler que la linguistique historique établit la disparition, dans l'usage, de la forme latine classique *canto* et l'apparition d'une forme qu'elle dit empruntée en imitation à la deuxième personne du singulier. La réalité est probablement plutôt celle de l'adoption de la forme orale d'apparence unique [ʃât] des deux autres personnes, et le choix éventuel d'une forme écrite le plus simple possible. Or, cette simplicité même devient « parlante ». La forme écrite de première personne « chante » n'est pas en effet l'équivalent de la forme « chante » de troisième personne. Le « e » final de la forme de première personne doit être vu, compris, comme le message d'une extrême simplification des finales au profit de la consonne qui précède, de la consonne centrale devenue finale. Cette consonne est devenue porteuse de la charge imposée par le système et par son mécanisme. À des fins de facilitation didactique, il sera utile – et éclairant – de substituer à la représentation

chant 

e	?	?
---	---	---

 ,

une représentation

chant 

e	←
---	---

 ,

dans laquelle la flèche devient l'indication de la réduction, de la régression de la forme verbale à un équivalent de sa racine, à un [ʃãt]. Ce que le simple « e » écrit de la forme de première personne rend nettement, pour qui sait « lire ».

Des analyses semblables ont été faites en première partie de cet essai pour les formes « ai » et « vais ». Il est fascinant de rapprocher ces formes de première personne. Ainsi :

v 

a	i	s
---	---	---

a	i	↑
---	---	---

e	←
---	---

 .

La terminaison « vais » annonçait la surcharge finale de système ; la forme-terminaison « ai » révélait le bond phonétique provoqué par l'effet final de surcharge ; la terminaison-finale « -e » annonce la régression à la racine et le report de la surcharge sur la consonne finale de la racine.

Dans tout ceci, l'extrême simplicité (la langue ne dispose que de moyens simples) échappe à l'observation qui n'est pas attentive, faute d'être avertie. La compréhension ne surgit que dans la foulée d'une très fine observation fondée sur une tout aussi fine analyse.

Tel est donc le système de la conjugaison des « jeunes » verbes à finale d'infinitif en -er et à finales d'indicatif présent en -e/-es/-e , un système dont le mécanisme repose sur le recours, l'adoption d'une forme première permettant la construction en rattachement de toutes les formes de tous les temps et de tous les modes de ces verbes en -er.

Il y a maintenant à présenter le mécanisme de construction en système des formes des « vieux » verbes, soit des verbes à finale d'infinitif en -ir, -oir et -re.

## Troisième partie

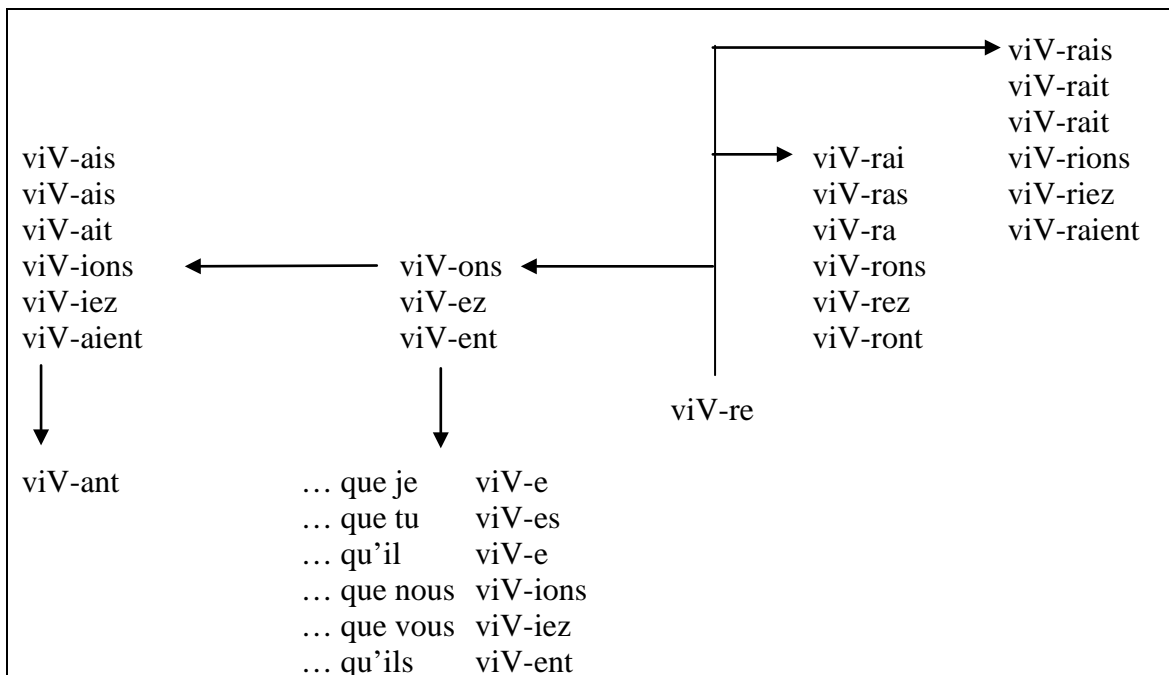
Les verbes à finale d'infinitif en -ir, -oir et -re sont le plus souvent qualifiées dans les grammaires de « verbes irréguliers », l'adjectif « irrégulier » référant manifestement à la conjugaison de ces verbes. Or c'est la thèse et la prétention de cet essai et de son auteur de montrer – et de révéler – que les formes de ces « vieux » verbes sont construites, pour la plus grande part, selon des règles précises répondant à des exigences de système, et que conséquemment l'appellation de « verbes irréguliers » est à abandonner.

L'appellation à retenir pour ces « vieux » verbes serait plutôt celle de « verbes de conjugaison mixte » ; tandis que pour les « jeunes » verbes en -er, l'appellation de « verbes de conjugaison dominante » (elle est de Gustave Guillaume) s'imposerait comme particulièrement juste. La qualité de ces appellations apparaîtra d'ailleurs nettement au fur et à mesure des analyses qui suivent.

Les « vieux » verbes, les verbes à finales d'infinitif en « -ir », « -oir » ou « -re », présentent des formes de trois types :

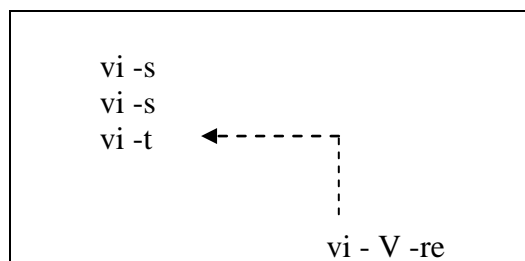
des formes de conjugaison dominante,  
des formes écourtées,  
des formes historiques cristallisées.

Un examen attentif des « verbes de conjugaison mixte » mène immédiatement à une étonnante constatation, celle que la majorité des formes de ces « vieux » verbes en « -ir », « -oir » ou « -re », sont construites selon les règles régissant la construction des « verbes de conjugaison dominante », des « jeunes » verbes en « -er ». Il n'est que d'examiner la conjugaison d'un « vieux » verbe comme le verbe « vivre » pour le constater.



Toutes les formes de ce tableau utilisent pour leur construction la racine de l’infinitif, racine obtenue par le retrait à la forme de l’infinitif de sa finale « -re ». Or le verbe « chanter » ne faisait pas autrement. Sauf que « chanter », et tous les « verbes de conjugaison dominante » d’ailleurs, forment ainsi, à partir de leur racine, la TOTALITÉ de leurs formes. Tandis que les « vieux verbes » ou « verbes de conjugaison mixte » ne construisent ainsi que la MAJORITÉ de leurs formes.

Le second type de formes des verbes de conjugaison mixte ne compte que trois formes. Ces trois formes sont celles des personnes du singulier du présent de l’indicatif. Elles se construisent autrement, ainsi qu’il peut être constaté pour le verbe « vivre » :



Il est net que les formes « vi -s », « vi -s », « vi -t » se construisent, non à partir de la racine « viV- » du verbe, mais à l’aide d’un radical court obtenu par retrait à la racine (ou plus simplement au radical long) de sa consonne centrale, qui est un « -V- ». Il n’en va pas autrement des autres « vieux verbes » pouvant tout autant servir de modèles de « verbe de conjugaison mixte », parce que ne présentant pas de particularités de conjugaison.



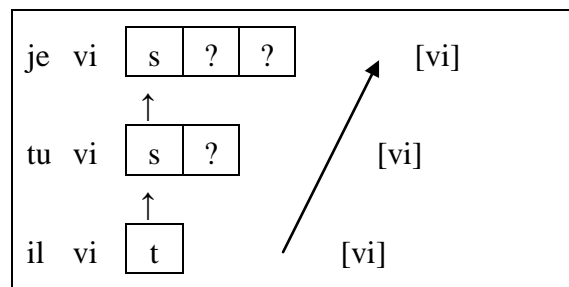
C'est le cas des verbes suivants, entre autres :

par - T -ir > par -s , par -s , par -t ;  
 dor - M -ir > dor -s , dor -s , dor -t ;  
 bat - T -re > bat -s , bat -s , bat - ;  
 met - T -re> met -s , met -s , met - ;

Cette règle de construction à partir d'un radical court est particulièrement nette pour les verbes « battre » et « mettre ». En effet, les radicaux courts « bat- » et « met- » permettent de comprendre – et d'expliquer – les formes de premier abord aberrantes que sont « bat-s » et « met-s ».

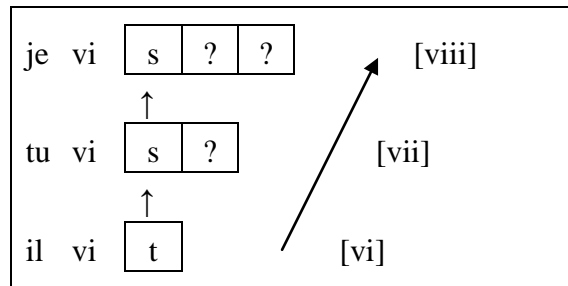
S'il est besoin d'une autre confirmation, il est possible d'en trouver une à la fois étonnante et indiscutable dans les formes du verbe « bouillir ». Le radical long de ce verbe est « bouill- » ou à l'oral [buj-]. Le radical court obtenu par retrait de la consonne centrale [j] (écrite « -ill- ») sera donc « bou- ». Et ce radical mène la construction des formes « (je) bous », « (tu) bous », « (il) bout » (et non « bouille », comme il s'entend).

Il existe donc une règle précise de construction pour ces trois formes « écourtées », et donc un mécanisme constant de construction. Il est toutefois possible de mener l'analyse plus loin et de montrer quel en est le système porteur, ainsi qu'il a été fait plus haut pour les verbes « aller » et « avoir », et pour les « jeunes » verbes, de conjugaison dominante, en -er. Cet examen gagnera à être mené dans le respect des règles d'analyse plus haut appliquées, règles qui profiteront d'une présentation initiale en tableau. Comme ceci :



Dans le respect, donc, de la méthodologie d'analyse utilisée pour l'analyse des formes relevant de la conjugaison dominante, il s'impose de s'adresser d'abord au connu, à l'établi. Lequel rappelle que le « s » écrit de deuxième personne, de constante présence dans les formes de cette personne, a pu être vu dans la conjugaison dominante comme le Signe, le Symbole d'un départ, d'un début de Surcharge.

Or cette surcharge ne peut être, à l'examen, que celle du son-voyelle qui précède, du [i] de ces formes orales [vi]. Le tableau gagnerait donc, à des fins didactiques, à être ainsi complété :



Les formes [vi], [vii], [viii] s'étageraient en un mécanisme de tension-détente orale, posant comme forme première la forme [vi] de tension usuelle, et comme forme d'aboutissement la forme [viii] de plus grande tension que la forme intermédiaire [vii]. Il y a donc un système porteur en tension pour les verbes de conjugaison mixte en -ir, -oir et -re, le même d'ailleurs que pour les verbes de conjugaison dominante en -er, et pour les verbes « aller » et « avoir ».

Il reste à examiner l'écriture des formes écourtées du type de « vis », « vis », « vit », au risque d'attiser le scepticisme d'un certain nombre de lecteurs. Pour cela, il sera éclairant de produire un tableau combiné de ces formes et de celles antérieurement analysées :

v	a	i	s		a	i	↑	chant	e	←		vi	s	?	?
v	a	s			a	s		chant	e	s		vi	s	?	
v	a				a			chant	e			vi	t		

Au premier coup d'œil, les formes écrites du verbe retenu comme modèle des verbes de conjugaison mixte semblent très loin de traduire la hiérarchisation aperçue dans les trois autres ensembles. Il est vrai que le « -t » final de la forme de troisième personne – théoriquement forme première – semble peu signifiant, et peu utile donc. Il y a évidemment à comprendre que ce « -t » est un héritage des formes et du système de la langue latine. Et que le fréquent usage qui en est fait en liaison, et particulièrement dans les inversions construisant les interrogations, en a assuré le maintien. Convient-il d'insister ? Est-il nécessaire d'expliquer plus longuement ?

Il est une autre cause au maintien de ce « -t » final, mais plus difficile à s'expliquer, et à expliquer. Le verbe français tend à construire les plus régulières de ses formes par l'ajout d'un son-consonne à l'oral du nom, lequel tend à se terminer par un son-voyelle. Le verbe tend donc à se terminer par ce son-consonne (Roy, 1994). Ainsi le nom chan (écrit « chant ») donne le verbe chant (écrit « chante »). De même, la forme « vit » manifeste par son « -t » final sa nature de verbe. D'ailleurs, cette conduite de l'écriture est particulièrement nette dans les formes de l'impératif (Roy, 1997).

Pour sa part, la forme « vis », et de même l'ensemble des formes de deuxième personne des verbes de conjugaison mixte, portent le « S » servant de Symbole, de Signe

de début de Surcharge. La forme de deuxième personne se définissait par ce « -S » final dans les formes « vas », « as » et « chantes ». La forme « vis » se présente donc comme conforme au système.

Il convient d'ajouter qu'un fréquent usage de ce « -S » en liaison, surtout à l'impératif, en a assuré le maintien à l'écriture. « Viens-en donc maintenant, diront les lecteurs, à la plus difficile forme « vis » de première personne ! »

Le «-s » écrit final de la forme de première personne a été tardivement adopté dans l'écriture, pour une raison en partie semblable à celle du maintien du « -t » final, qui est qu'une forme verbale affirme sa nature de verbe par la présence d'une consonne en fin de forme. L'adoption de ce « -s » s'est d'ailleurs tout probablement faite historiquement par les auteurs et les grammairiens sans nette perception de sa justification en système (comme signe de la nature verbale du mot).

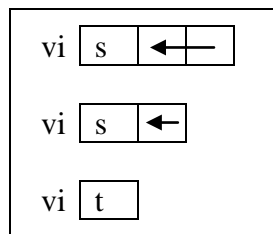
Il y a toutefois manifestement plus à voir. Et dans ce but, à revenir sur les concrétisations des trois formes en cours d'analyse. Le lecteur aura remarqué dans le tableau précédent la progression installée dans les formes. Les formes de première personne, est-il affirmé plus haut, se présentent « occultes », porteuses d'un message. La case vide d'un « a i ↑ » en venait à signifier le bond phonétique provoqué par la surcharge de tension répondant à une exigence de système d'une progression, d'une hiérarchisation. Les cases vides d'un « chant e ← » en venaient à signifier l'effet de régression faisant porter la surcharge de tension par la consonne [t] devenue finale.

Les formes du verbe « vivre » étendent à la forme de deuxième personne la tâche de porter le message à livrer :

vi s ? ?

vi s ?

Le message, du même ordre que celui porté par la forme « chant e ← » », est aussi celui d'une régression, mais d'une régression encore augmentée. Cette régression augmentée réfère, à l'évidence, à l'amuïssement ou à la disparition de la consonne centrale du radical long, le radical long [viv-] cédant la place au radical court [vi-]. Didactiquement, il pourrait dès lors être utile d'illustrer ainsi :



Les flèches habitant les cases vides signifieraient le mouvement de régression augmentée et le report sur la voyelle précédente de la tâche de porter la tension en surcharge du mécanisme de concrétisation du système.

Et voilà ! L'essentiel a été abordé concernant le deuxième type de formes des verbes de conjugaison mixte, soit des trois formes « écourtées » des personnes du singulier du présent de l'indicatif. Il reste à examiner les formes du troisième type, les formes historiques « cristallisées ».

Les verbes de conjugaison mixte présentent en effet des formes d'apparence aberrante. Dans le verbe modèle « vivre » ces formes sont celles du passé simple :

« vécus », « vécus », « vécut », « vécûmes », « vécûtes », « vécurent » ;

de même que celle du participe passé :

« vécu ».

Il en va de même pour tous les verbes de conjugaison mixte. Il y a à accepter – pour le moment que l'apprentissage de ces formes doit recourir à la maîtrise qu'assure l'usage ; et qu'il y ait pour ces formes d'un usage moins fréquent à accepter de consentir à un effort de mémorisation. L'auteur de cet essai compte bien, lorsque ses travaux le lui permettront, se mettre à la recherche des constantes de système qui permettraient de faciliter la maîtrise de ces formes au lourd héritage historique. Ce reste à faire.

En conclusion, les verbes de conjugaison mixte, soit les verbes en -ir, -oir et -re, construisent leurs formes selon des règles précises, qui sont pour une importante part les mêmes que celles présidant à la construction des formes des verbes de conjugaison dominante, pour la majorité de leurs formes donc. Ces règles sont d'autre part, pour les trois formes « écourtées » des personnes du singulier du présent de l'indicatif, des règles respectant les exigences d'un système porteur partout présent, et toujours le même. Ces verbes de conjugaison mixte, ces « vieux » verbes en -ir, -oir ou -re, comportent finalement un ensemble de sept formes, celles du passé simple et du participe passé, dont la formation historique relève d'un passé relativement lointain qui en dissimule les règles de construction – pour l'instant.

Pour reprendre, et dans le but d'être clair, trois types de formes se retrouvent donc dans les verbes de conjugaison mixte : deux de ces types de formes laissent voir les règles de leur construction et les effets du système porteur. Les formes du troisième type, engonçant leur formation dans un passé relativement lointain, attendent toujours le grammairien-linguiste qui arrivera à démêler l'écheveau des fils qui en constitue le mécanisme de construction et qui permettra d'en voir les justifications en système.

## Quatrième partie

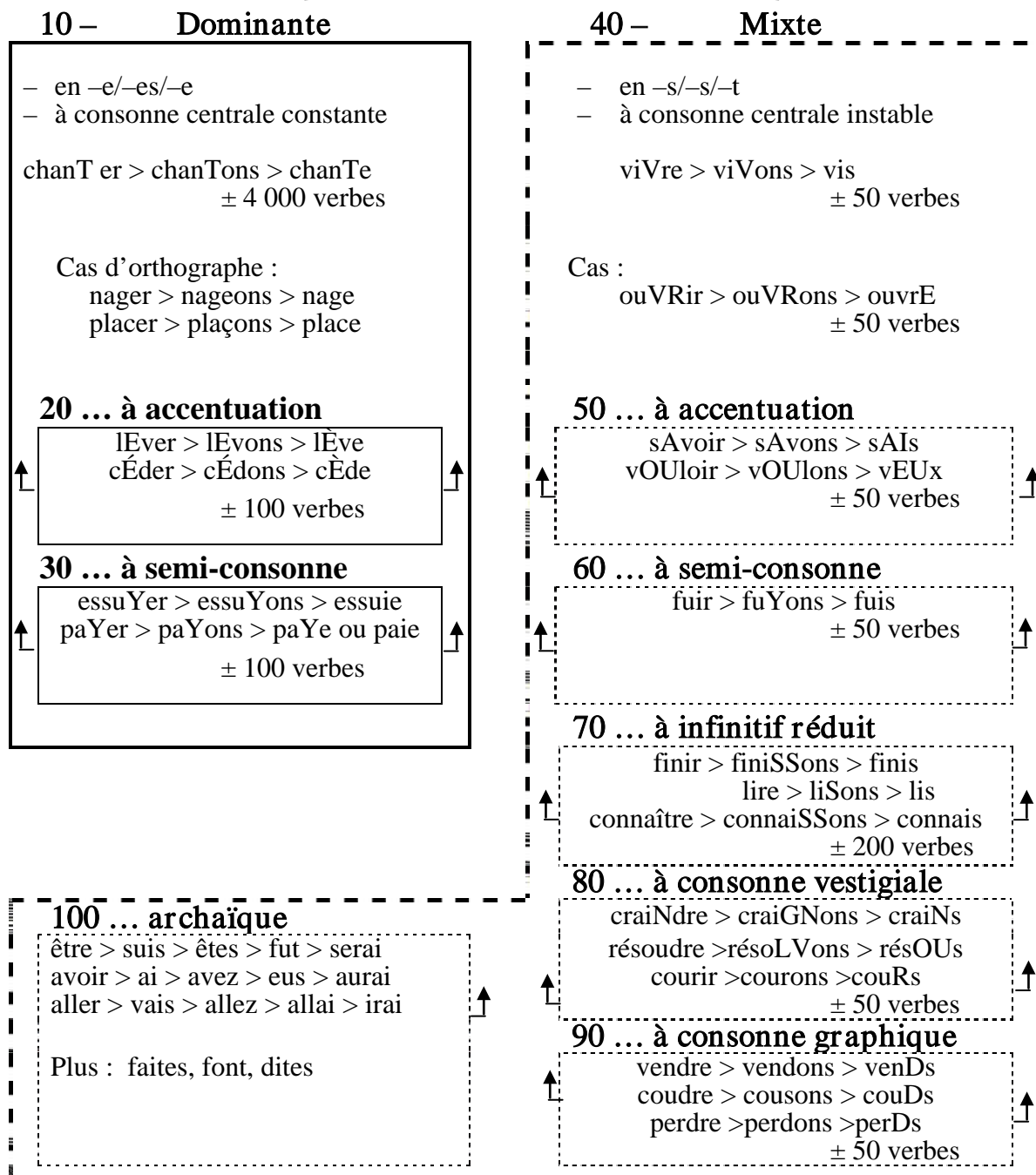
Le lecteur de cet essai se sent certainement à ce moment-ci de la lecture hautement frustré de ne pouvoir intervenir pour présenter ses objections, ou, à tout le moins, ses questions. Lesquelles objections ou questions seront essentiellement, à n'en pas douter, que nombre de verbes présentent des formes échappant aux règles de conjugaison développées plus haut.

Il importe ici d'être clair, et même abrupt ! Le verbe français ne connaît que deux conjugaisons, l'une dominante, l'autre mixte ; **et tous les verbes du français relèvent de l'une ou l'autre de ces deux conjugaisons, dont ils respectent les règles.** Quant aux formes d'apparence bizarre et à première vue injustifiables, elles s'expliquent le plus souvent plutôt aisément lorsqu'abordées dans un cadre explicatif solide. Il ne reste qu'à fournir les preuves pouvant confirmer ces affirmations.

Afin de simplifier et surtout d'écourter les explications, il sera utile de recourir au *Tableau complet de la conjugaison* de la *Grammaire des maîtres*. Voici ce tableau (présenté à la page suivante).

## Aperçu de grammaire

## Conjugaison



*Document de travail ! Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.*

R.Claude Roy  
Le 01/02/2015.

<http://www.uqac.ca/framee/>

Tous droits réservés.

*Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.*

<http://www.uqac.ca/framee/>

R.Claude Roy  
Le 1er février 2015

Le tableau présente, du côté gauche, la conjugaison dominante et les verbes qui relèvent de ce type de conjugaison, soit les verbes à finales de présent en -e/-es/-e et à consonne centrale constante (et donc à radical long uniquement). Le verbe « chanter » peut en servir de modèle. La très grande majorité des verbes du français, environ quatre mille, se conjuguent ainsi.

Sous l'appellation de **cas d'orthographe**, les verbes modèles « nager » et « placer » rappellent que les verbes en -ger et -cer exigent un « e » complémentaire ou une cédille devant un « a » et un « o » en accompagnement du « g » et du « c » de fin de radical. Ces verbes des types de « nager » et « placer » sont à verser au premier ensemble de conjugaison, sur le modèle de « chanter », ladite règle d'écriture (qui se retrouve dans les noms et les adjectifs) ne troublant en rien les règles présidant à la conjugaison du type dominant.

Le *Tableau complet de la conjugaison* comporte plus bas, toujours à l'intérieur du rectangle (à ligne pleine et grasse) de la conjugaison dominante, une case 20.

<b>20 ... à accentuation</b> lEver > lEvons > lÈve cÉder > cÉdons > cÈde ± 100 verbes
--

Cette case 20 regroupe, en un deuxième ensemble de conjugaison, une centaine de verbes qui, toujours de conjugaison dominante, peuvent retenir comme modèles les verbes « lever » et « céder ». Ces verbes présentent des accommodations justifiant leur regroupement dans un deuxième ensemble de **verbes de conjugaison dominante à accentuation**.

L'obligation phonologique qui, à l'oral, modifie les voyelles des formes des types « lever » et « céder » pour créer des formes du type « lève » et « cède », n'a aucune incidence sur l'application à ces verbes des règles présidant à la construction des formes des verbes de conjugaison dominante. Ces verbes sont conséquemment à considérer comme étant de conjugaison dominante. Le lecteur intéressé à approfondir les variations et la conjugaison de ces verbes trouvera des propos plus étendus dans la *Grammaire des maîtres* et le *Fascicule FRAMÉE n° 20*.

Le *Tableau complet de la conjugaison* comporte encore plus bas, mais toujours à l'intérieur du rectangle regroupant les verbes de conjugaison dominante, une case 30.

<b>30 ... à semi-consonne</b> essuYer > essuYons > essuie paYer > paYons > paYe ou paie ± 100 verbes
---

Cette case 30 regroupe, en un troisième ensemble de conjugaison, les verbes de conjugaison dominante à **semi-consonne**, ou plus simplement les verbes en -yer. Ces verbes comportent des formes de construction inattendue, dont voici en tableau les modèles :

j'essuie	j'emploie	je paie
tu essuies	tu emploies	tu paies
il essuie	il emploie	il paie

À ces formes, il manque manifestement la consonne centrale [j] (ou y) de leur infinitif, laquelle, contrairement aux règles de construction de la conjugaison dominante, s'amuït ou est écartée pour livrer des formes courtes de présent.

Il est par ailleurs intéressant – et fort éclairant – de constater qu'en québécois populaire les formes [(j')\*essuye], [(j')\*emploève], – avec consonne centrale conservée – s'entendent encore parfois. Le français correct ou normatif s'est toutefois depuis plusieurs siècles, par choix et souci d'esthétisme, débarrassé de ces formes. À l'oreille française, en effet, les triptongues (trois sons-voyelle contigus) de ces formes, soit :

pour [\*essuye], [y i j] (ou u i y),  
 et pour [\*emploève], [w ε j] (ou w è y),

ont été jugées inélégantes, et en conséquence écartées au profit des formes courtes, des types de « essuie » et « emploie ».

Il faut de plus savoir que pour les verbes en -ayer, comme « payer » par exemple, les grammaires disent acceptables les formes longues, à côté des formes courtes. En tableau :

je paie	ou	je paye
tu paies	ou	tu payes
il paie	ou	il paye

La grammaire logique et raisonnée sait en donner la raison, qui est qu'une forme « paye » ne présente pas de triptongue inélégante dans sa finale [pɛj] (ou pèye). Il faut noter toutefois que les formes courtes du type de « paie » sont considérées plus esthétiques et les formes longues du type de « paye », plutôt lourdes et à éviter.

Il y a, enfin, pour ces verbes en -yer à porter attention aux formes des futurs, dont l'orthographe est souvent l'objet d'hésitations. En tableau :

essuierai	emploierai	paierai (ou payerai)
essuierais	emploierais	paierais (ou payerais)



Des formes à radical long, comme [\*essuyera] et [\*employera] introduiraient des triphongues inélégantes et conséquemment refusées.

En conclusion, les verbes en -yer du troisième ensemble de conjugaison pèchent parfois contre les règles de construction de la conjugaison dominante en se rabattant par souci d'esthétisme sur des formes courtes privées de la consonne centrale. Une telle recherche d'élégance, bien comprise, explique et rend acceptables les minimes écarts de conjugaison de ces verbes pour quelques-unes de leurs formes et permet de les considérer tout de même comme des verbes de conjugaison dominante.

Sont donc de conjugaison dominante

- tous les verbes du type de chanter,
- les verbes en -cer et -ger,
- les verbes à accentuation des types de « lever » / « lève » et « céder » / « cède »,
- les verbes en -yer (à semi-consonne).

Tous ces verbes présentent une finale d'infinitif en -er, des finales de présent en -e/-es/-e et utilisent un radical à consonne centrale constante (à l'exception des verbes en -yer qui, pour des raisons esthétiques, se rabattent sur un radical court pour quelques-unes de leurs formes). Ces verbes, les plus nombreux, soit quelque quatre mille, peuvent justement être dits « de conjugaison dominante ».

Pour leur part, les verbes de conjugaison mixte sont inventoriés du côté gauche du *Tableau complet de la conjugaison* de la *Grammaire des maîtres*, tableau présenté plus haut. Ces verbes, dits utilement et justement en approche didactique « vieux » verbes, sont des verbes

- à finale d'infinitif en -ir, -oir ou -re,
- à finale de présent en -s/-s/-t,
- à consonne centrale amuïe (ou instable),
- présentant un petit nombre de formes historiquement cristallisées.

Le verbe « vivre » présente ces caractéristiques et peut utilement servir de modèle pour ces verbes de conjugaison mixte :

viVre > viVons > vis > vécus > vécu

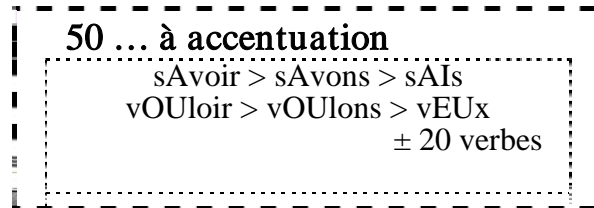
Ce verbe et l'ensemble des verbes de conjugaison mixte présentent (ainsi qu'il a été vu en troisième partie de cet essai)

- des formes de conjugaison dominante,
- des formes « écourtées »,
- des formes « cristallisées ».

Constituent un cas particulier les verbes du type de « ouvrir », lesquels ne présentent pas de formes écourtées, qu'ils remplacent par des formes à radical long et à

finale en -e/-es/-e, dans « (j')ouvre », « (tu) ouvres », « (il) ouvre ». Les verbes de ce type, malgré cet écart, restent manifestement de conjugaison mixte ; en raison, entre autres, de leurs formes cristallisées « (j')ouverts » et « ouvert ».

Toujours à l'intérieur du rectangle en pointillé regroupant les verbes de conjugaison mixte, le *Tableau complet de la conjugaison* comporte une case 50.



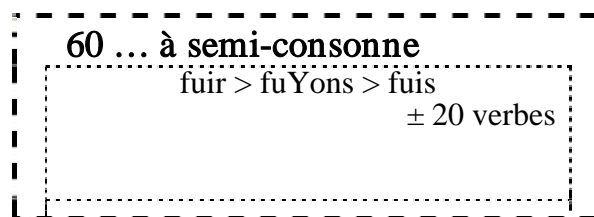
Cette case 50 regroupe, en un cinquième ensemble de conjugaison, les **verbes de conjugaison mixte à accentuation**. Ce sont des verbes qui, cédant à une obligation phonologique, transforment la voyelle de leur radical en une voyelle antérieure. Soit :

pour « savons »/« sais »,	a	en	ai	;
pour « voulons »/« veux »,	ou	en	eu	;
pour « mourons »/« meurs »,	ou	en	eu	;
pour « venons »/« viens »,	e	en	yin	.

Le lecteur n'aura pas manqué de remarquer les rapprochements à faire avec les verbes de la case 20, aussi « à accentuation » et frappés par le même type de traitement phonologique.

Les verbes que regroupe la case 50 demeurent des verbes de conjugaison mixte, conjugaison dont ils présentent les caractéristiques et suivent les règles. La *Grammaire des maîtres* présente des explications détaillées sur chacun des verbes de ce cinquième ensemble de conjugaison. Le *Fascicule FRAMÉE n° 20* en propose une présentation didactique.

Le *Tableau complet de la conjugaison* comporte aussi, toujours à la suite, une case 60.



Cette case 60 regroupe, en un sixième ensemble de conjugaison, les **verbes de conjugaison mixte à semi-consonne**. Ces verbes sont à rapprocher de ceux du troisième ensemble de verbes de la conjugaison dominante de la case 30, dont ils reproduisent les

accidents, à quelques détails près, dans les traitements qu'ils infligent à leur semi-consonne. C'est ainsi qu'à côté de « fuYons » (avec semi-consonne) apparaissent des formes comme « fuis », « fuir », « fuirai » (toutes avec un radical court limité à la voyelle correspondant à la semi-consonne). Le difficile verbe « asseoir » fait partie de ces verbes. La Grammaire *des maîtres* et le *Fascicule FRAMÉE n° 21* présentent des explications complètes des verbes de ce sixième ensemble de verbes, toujours de conjugaison mixte.

Toujours à l'intérieur de la figure en bottine et en pointillé gras regroupant les verbes de conjugaison mixte, le *Tableau complet de la conjugaison* présente à la suite une case 70.

70 ... à infinitif réduit		
finir	>	finiSSons > finis
lire	>	liSons > lis
connaître	>	connaiSSons > connais
		± 200 verbes

Cette case 70 regroupe, en un septième ensemble de conjugaison, les **verbes de conjugaison mixte à infinitif réduit**, verbes pour lesquels les verbes « finir », « lire » et « connaître » peuvent servir utilement de modèles. Ces verbes présentent une forme d'infinitif à radical court, à consonne centrale amuie donc. Soit à côté

de « lisons », l'infinitif « lire » ;  
 de « connaissons », l'infinitif « connaître » ;  
 de « finissons », l'infinitif « finir ».

Cette « régression étendue » a cet avantage de créer en dérivation les tandems oraux [li] > [lire], [kɔŋɛ] > [kɔŋɛtre], [fini] > [finir]. Ces tandems oraux permettent des rapprochements en système des formes du présent de l'indicatif et du présent de l'infinitif. Ces tandems s'étendent de plus aux formes du futur : « (je)lis »/« (je)lirai », soit [li] > [lire]. Au total, les verbes de ce septième ensemble demeurent des verbes de conjugaison mixte, conjugaison dont ils présentent les caractéristiques et suivent, à une accommodation près, les règles de construction.

Le *Tableau complet de la conjugaison* comporte, à la suite toujours, une case 80.

80 ... à consonne vestigiale		
craiNdre	>	craiGNons > craiNs
résoudre	>	résolVons > résOUs
courir	>	courons > couRs
		± 20 verbes

Cette case 80 regroupe, en un huitième ensemble de conjugaison, les **verbes de conjugaison mixte à consonne vestigiale**, verbes pour lesquels le verbe « craindre » peut utilement servir de modèle. Les verbes de ce type ont ceci de particulier qu'ils

conservernt dans leurs formes « écourtées » une trace de leur consonne centrale. Un tableau le laisse bien voir :

crai	GN	ons
	↓	
crai	N	s

La consonne centrale **GN** du radical long se réduit à un effet de nasalisation de la voyelle **ai** en une voyelle nasale **ain**. Le même traitement se retrouve dans les formes de l’infinitif « craindre » et du futur « craindrai ». Les verbes des types de « résoudre » et « courir » subissent des traitements semblables.

Les verbes de ce huitième ensemble demeurent des verbes de conjugaison mixte, conjugaison dont ils présentent les caractéristiques et suivent, à quelques accommodations près, les règles de construction.

Le *Tableau complet de la conjugaison* présente également une case 90.

<b>90 ... à consonne graphique</b> vendre > vendons > venDs coudre > cousons > couDs perdre > perdons > perDs ± 20 verbes
---

Cette case 90 regroupe, en un neuvième ensemble de conjugaison, les **verbes de conjugaison mixte à consonne graphique**, pour lesquels les verbes « vendre », « coudre » et « perdre » peuvent servir utilement de modèles.

Peu de scripteurs sont – probablement – en mesure de justifier la présence d’un « D » en apparence superflu dans les formes « venDs », « couDs » et « perDs », et dans les autres formes des personnes du singulier du présent de l’indicatif de ces verbes. Pourtant le scripteur le moins habile refuserait des formes écrites « \*vens », « \*cous » et « pers ». Ce refus originerait-il seulement et simplement de l’habitude d’écrire « vends », « couds » et « perds », ou y aurait-il derrière cette habitude quelque fine intuition d’une réelle justification à ces orthographes ? Ou, à tout le moins, l’écriture française a-t-elle adoptée ces orthographes dans le cadre d’une justification réelle ? Ces questionnements méritent réponse.

Une comparaison des formes du verbe « vaincre » (relevant de ce neuvième ensemble de conjugaison) aux formes du verbe « craindre » (appartenant au huitième ensemble de conjugaison) permet d’entrevoir une justification à l’apparition, d’apparence gratuite, d’une consonne ajoutée :

Huitième ensemble crai N s ↓ crai GN ons	Neuvième ensemble vain C s ↓ vain QU ons
---	---

Il a été vu plus haut (pour la case 80) que la forme « craiNs » du verbe « craindre » comporte un « N » de nasalisation qui est un héritable, un vestige de la consonne centrale « GN » de la forme « craiGNons ». Le radical court « craiNs » de ce verbe est donc enrichi d'un « N » de nasalisation annonçant la forme du radical long « craiGN- », avec sa consonne centrale « GN ». Tout à fait différemment, la forme écrite « vainCs » du verbe « vaincre » place derrière sa voyelle nasale « ain » un « C » dont il est facilement perçu qu'il a pour rôle d'annoncer une consonne centrale [K], écrite « qu ». Cette addition d'un « C » à la forme écrite « vainCs » origine clairement du besoin d'écarter une forme originant du « N » de nasalisation de la voyelle « ain ». Qui serait un horrible « \*vaiGNons ».

Il y a dans cette analyse la règle d'écriture s'appliquant à tous les verbes du neuvième ensemble de conjugaison : ces verbes, dont le radical court pourrait sembler comporter un vestige annonçant à tort une consonne centrale dérivée de radical long, complètent leurs formes à radical court d'une consonne graphique annonçant une consonne centrale de radical long sans lien avec un élément de leur radical court.

Ou – plus simplement –, certains verbes dont les formes pourraient prêter à confusion annoncent par une consonne graphique ajoutée qu'aucun élément de leur radical court n'entretient de lien avec la forme et la consonne centrale de leur radical long.

Ladite règle s'applique aux verbes du type de « vendre ». Soit :

venDs	ponDs	répanDs
venDons	ponDons	répanDons
venDre	ponDre	répanDre

La consonne ajoutée « D », uniquement graphique (sans lien donc avec la prononciation de la forme) annonce – on ne peut mieux – un radical long qui ne dérive aucunement de la voyelle nasale du radical court. Ce que tout scripteur perçoit au moins intuitivement.

Historiquement, les auteurs et les grammairiens anciens pouvaient tirer de leur maîtrise de la langue latine des données étymologiques justifiant ces orthographes à consonne graphique, ladite consonne se retrouvant toujours présente dans les formes latines. Derrière « venDs », « venDons » et « venDre », il y a historiquement en effet une forme latine *vendere*; tandis que la forme latine *pingere* (d'où origine le verbe « peindre » du huitième ensemble précédent) avait mené et menait naturellement à une forme « peignons ». L'habitude prise par les auteurs et les grammairiens de rapprocher l'orthographe des mots du français de l'orthographe des mots du latin trouvait grande satisfaction à des orthographe « venDs », « ponDs » et « répanDs ». Une vague intuition de système venait probablement inspirer et appuyer ces choix historiques. Cette intuition demeure aujourd'hui le seul guide essentiel de ces choix orthographiques.

La conjugaison du verbe « prendre », verbe qui relève également du neuvième ensemble de conjugaison, mérite attention :

<p>preNDs preNons preNDre</p>
---------------------------------------

La consonne ajoutée de la forme « preNDs » indique qu'il n'y a pas à attendre une forme « preGNons ». Pour sa part, le parlant français sait éviter la forme « \*prendons » qui s'est employée historiquement et qui s'entend encore par généralisation dans la bouche des enfants. C'est en effet « preNons » qui s'est imposé en imitation des formes « venons » et « tenons », possiblement dans une recherche d'éloignement et d'évitement de l'adjectif « prégnant ».

Présentent des traitements semblables deux autres catégories de verbes. Soit donc :

<table> <tr> <td>résoUs</td> <td>couDs</td> </tr> <tr> <td>↕</td> <td>⋮</td> </tr> <tr> <td>résoLVons</td> <td>couSons</td> </tr> </table>	résoUs	couDs	↕	⋮	résoLVons	couSons	<table> <tr> <td>couRs</td> <td>perDs</td> </tr> <tr> <td>↕</td> <td>↕</td> </tr> <tr> <td>couRons</td> <td>perDons</td> </tr> </table>	couRs	perDs	↕	↕	couRons	perDons
résoUs	couDs												
↕	⋮												
résoLVons	couSons												
couRs	perDs												
↕	↕												
couRons	perDons												

Le « D » graphique de la forme « couDs » annonce le refus d'une forme « \*colvons », (à tirer du « u » d'un « \*coUs », en imitation de « résous » > « résolvons »). Pour sa part, le « D » graphique de la forme « perDs » annonce le refus d'une forme « \*perons » (à tirer du « R » d'un « pers », en imitation de « couRs » > « courons »).

Tous les verbes de ce neuvième ensemble demeurent des verbes de conjugaison mixte, conjugaison dont ils suivent, à quelques accommodations près, les règles de construction.

Le *Tableau complet de la conjugaison* de la *Grammaire des maîtres* comporte enfin une case 100.

<p><b>100 ... archaïque</b> être &gt; suis &gt; êtes &gt; fut &gt; serai avoir &gt; ai &gt; avez &gt; eus &gt; aurai aller &gt; vais &gt; allez &gt; allai &gt; irai  Plus : faites, font, dites</p>
--

La case 100 regroupe, en un dixième ensemble de conjugaison, les verbes de conjugaison mixte « à formes archaïques ». Ces verbes, les verbes « être », « avoir » et « aller », présentent un nombre de formes « cristallisées » plus grand que celui de la conjugaison régulière des verbes de conjugaison mixte. Ces formes cristallisées

« additionnelles », proches des formes latines, seraient à qualifier plus proprement, pour la plupart, de formes « proto-archaïques », soit de très ancienne origine.

Passionnantes sont les explications à présenter pour expliquer l'origine et la construction de ces formes « cristallisées ». Pour encourager le lecteur à aller consulter les articles de la *Grammaire des maîtres* présentant le détail de ces explications, il s'impose de présenter l'analyse de quelques-unes de ces formes.

Pourquoi, par exemple, le verbe « être » présente-t-il des formes aussi étranges que « sommes » et « êtes » ? Or, à l'examen, il apparaît que la désinence latine de type « voyelle + tis » a donné la finale « -ez » : ainsi de *habetis* à « avez » et de *cantatis* à « chantez ». Conséquemment, la forme latine *estis* livrerait par évolution une forme réduite non acceptable « \*ez », sans racine. D'où la forme conservée « êtes », très proche de la forme latine *estis*, par impossibilité d'évolution.

Il en est de même pour la forme « sommes » dont la finale « voyelle + mes » est à l'origine de la finale « -ons » du français, comme dans « chantons ». La forme latine *sumus* ne pouvant évoluer en une forme acceptable s'est fixée en une forme « sommes » proche de la forme latine originelle *sumus*.

La forme « serai » du futur s'explique tout aussi aisément. Elle origine de l'ancienne forme *essere* de l'infinitif : soit « (es)ser(e) + ai ». Le tout d'évolution régulière donc. Il convient d'ajouter que ce verbe étant le plus utilisé de la langue française était condamné par son constant usage à une faible évolution de ses formes. D'autant que même en langue latine le verbe « être » ou *esse* présentait déjà des formes issues d'un état plus ancien.

Quant au verbe « avoir », il est – étonnamment – d'évolution très régulière. Ses formes « ai »/« as »/« a » se présentent comme des formes de radical court à tirer des formes du radical long de « avoir », « avons » et « avez ». Pour leur part, les formes « avoir », « eut » et « aura » sont d'évolution historique tout à fait régulière, originant des formes latines anciennes *habere*, et *habuit*, et d'une forme recomposée *haberat*. Le parlant français et le scripteur ont conscience, quoique confusément, de la parenté de ces formes.

Pour ce qui est du verbe « aller », il est d'une analyse « adorable ». Les formes de ce verbe, très différentes et éloignées les unes des autres, comme le sont « vais », « allai » et « irai », s'expliquent par une triple origine. Trois verbes anciens sont à l'origine des formes du verbe « aller ». Un premier verbe a fourni les formes du présent, soit de « vais », « vas », « va », « vont ». Un second verbe a fourni les formes du passé, soit « allai », « allais », « allé ». Un troisième verbe (celui original du latin) a fourni les formes du futur, soit « irai ». Cette triple origine – d'expression du passé, du présent et du futur – tient évidemment au fait que ce verbe est par nature LE verbe du mouvement et que le mouvement peut être vu soit comme antérieur ou passé (et donc inexistant), soit comme actuel ou présent (et existant), soit comme postérieur et à venir ou futur (et donc comme encore inexistant). D'où le choix à date ancienne de traduire différemment ces trois saisies conceptuelles différentes. Le linguiste Gustave Guillaume a produit de fines

explications de la conjugaison de ce verbe dans un article traitant de *La répartition des trois radicaux du verbe « aller »* (1941).

Au total, les trois verbes « être », « avoir » et « aller » sont des verbes de conjugaison mixte, présentant donc :

- des formes de conjugaison dominante  
(ainsi « avons », « avez », « avais » ; « étais », « étant », « été » ; « allais », « allant », « allé » ... ) ;
- des formes « écourtées »  
(ainsi « ai », « as », « a » ; « es », « est » ; « vais », « vas », « va » ... ) ;
- des formes « cristallisées »  
(ainsi « fut », « eut », « eu », de même que « êtes », « sommes », « sont », « ont »).

La curiosité est que ces formes, au premier abord pour le moins « étonnantes », s'expliquent plutôt aisément, soit dans les rapports qu'elles entretiennent entre elles, soit dans leur source historique. Les élèves écoutent avec délice ces explications qui les introduisent au cœur de la langue et dissipent les apparentes aberrations et les mystères si déplaisants dans lesquels semble parfois se complaire la langue orale, mais surtout écrite du français.

De conjugaison mixte donc, les verbes « être », « avoir » et « aller » présentent un nombre important de formes – explicables – très proches des formes originales du latin, et quelques formes « cristallisées » d'explication historique, pour l'ordinaire difficilement accessible. Il importe de remarquer, par ailleurs, que certaines des formes de ces verbes sont les plus « parlantes », les plus révélatrices du système sous-tendant la conjugaison des verbes du français (ainsi qu'il est d'ailleurs apparu pour les formes du présent dans la première partie de cet essai).

La quatrième partie de cet essai se conclut ainsi. Elle a relevé le défi de montrer que les verbes sont ou « de conjugaison dominante », ou « de conjugaison mixte ». Et que les accommodations, les « accidents » phonologiques ou graphiques, ou autres, qui affectent les formes de certains de ces verbes n'en font pas des verbes à part. Et qu'en définitive, la conjugaison des verbes du français n'est pas si difficile qu'il peut apparaître au premier abord.



## Cinquième partie

L'enseignement oblige le maître qui le dispense à remettre continuellement en question les notions qu'il expose et dont il propose l'apprentissage. Cette marche de l'esprit mène forcément – et fort agréablement – à des améliorations soit de didactique, soit de contenu, et parfois même à des découvertes de fond. C'est ainsi que l'enseignement du système de la conjugaison dispensé dans quelques classes, en expérimentation de la théorie présentée dans ces pages, a permis d'apercevoir que les formes du futur simple et du futur conditionnel se construisent selon un mécanisme et des règles qui n'ont pas jusqu'ici – du moins à ce qu'il nous semble – été clairement aperçus, ni nettement exposés dans les grammaires.

La présentation de ce mécanisme nouvellement aperçu et des règles de construction qu'il comporte sera l'objet d'un premier volet de la cinquième et dernière partie de cet essai. Un second volet tentera de situer le mécanisme nouvellement aperçu dans l'entier de la structure d'organisation des temps du passé, du présent et du futur du mode indicatif.

Dans un premier volet, donc, il est proposé de réexaminer les règles de construction des formes du futur simple et du futur hypothétique. Les grammaires historiques expliquent que les formes du futur simple ne dérivent pas des formes latines du futur, ces formes ayant été totalement abandonnées. Que plutôt les formes actuelles du futur originaient de l'apparition d'une forme composée alliant le verbe « avoir » en tant qu'auxiliaire à la forme de l'infinitif du verbe à produire. Ainsi l'actuel « chanterai » résulterait de la recombinaison d'une forme issue de l'infinitif latin *cantare* (chanter) et d'une forme issue du présent latin *habeo* (j'ai), la recombinaison donnant « chanter-ai », au sens de « à chanter j'ai » – ou « j'ai à chanter » – à valeur de futur. Telle serait la règle « historique » de construction des formes du futur.

Fort de ce savoir, le grammairien peut analyser la forme actuelle du futur simple « chanterai » pour y voir la forme de l'infinitif qu'est « chanter » augmentée d'une finale en « ai », finale aisément reconnaissable comme dérivée de l'auxiliaire « avoir ». Les finales de toutes les personnes se révélant d'ailleurs, reconnaissables. Ainsi :

je chanter -ai  
tu chanter -as  
il chanter -a  
nous chanter -ons  
vous chanter -ez  
ils chanter -ont

Les finales de ces formes témoignent, par leur apparence, de leur origine de l'auxiliaire « avoir », dont toutefois les formes des première et deuxième personnes du pluriel n'ont conservé que les finales « ons » et « ez ». Sans approfondir, il est possible de percevoir que la perte à ces personnes du radical long, hautement signifiant du sens premier du verbe « avoir », est ce qui a permis le passage à de simples finales, avec perte du sens de « avoir ».

Les formes du futur hypothétique sont d'une construction parente :

je chanter -ais  
tu chanter -ais  
il chanter -ait  
nous chanter -ions  
vous chanter -iez  
ils chanter -aient

Se reconnaissent dans les finales de ces formes, les finales des formes de l'imparfait, mais privées du radical long. Cette suppression est ce qui a permis, encore une fois, le passage d'un emploi comme auxiliaire à une utilisation à titre de simples finales.

Les analyses qui précèdent permettent d'établir une règle de construction pour les formes du futur simple et du futur hypothétique : les formes des futurs simple et hypothétique résulteraient historiquement d'une addition de finales tirées des formes du présent et de l'imparfait du verbe auxiliaire « avoir » à la forme de l'infinitif du verbe à produire. Ces finales étant :

-ai, -as, -a, -ons, -ez, -ont ;  
-ai, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient.

À l'examen, il s'avère qu'il est possible de construire à l'écrit et selon cette règle « historique » nombre des formes du futur des verbes du français. Ainsi :

chanter -ai,  
trembler -ai,  
créer -ai,  
finir -ai,  
ouvrir -ai,  
partir -ai.

Et même, avec une légère accommodation :

viv~~re~~ -ai,  
lir~~er~~ -ai,  
craindr~~e~~ -ai,  
battr~~e~~ -ai.

Pourtant – et ici une fine observation intervient –, certaines formes donnent à réfléchir. Que penser, en effet, des formes « cueillErai » et « cueillErais » du verbe « cueillir ». La règle de construction « historique » énoncée il y a un instant voudrait des formes qui soient plutôt « \*cueillirai » et « \*cueillirais », des formes conservant le « i » de l’infinitif « cueillir ». Pourtant les grammaires et tous les manuels de conjugaison – et l’usage – confirment comme correct l’usage des formes « cueillErai » et « cueillErais », avec un « e ».

Exceptions ! s’écrieront certains. Or la grammaire d’approche logique et raisonnée avance qu’« Il n’y a pas d’exceptions, ou très peu, dans la langue, qu’il n’y a de fait la plupart du temps que des incompréhensions (Roy, 1979...) ».

D’où pourrait bien alors originer les formes « cueillErai » et « cueillErais » ? La réponse s’impose – « fracassante » – à l’observateur attentif » ! Les formes « cueillErai » et « cueillErais » se décomposent naturellement en :

cueille -RAI,  
et cueille -RAIS.

Et donc, en :

forme du présent + finale RAI ou RAIS

Reste à vérifier si cette règle de construction des formes du futur, qui serait peut-être à qualifier de « moderne » en regard de la règle « historique », sert, dans la conjugaison des verbes français, à la construction d’autres formes que les formes « cueilleraï » et « cueillerais » du verbe « cueillir ».

Qu’en est-il, par exemple, des verbes en -er du premier ensemble de verbes de la conjugaison dominante ? L’examen des formes de quelques verbes types pourraient apporter une réponse. Soit donc :

je chante	>	je chante	-RAI / je chante	-RAIS,
j’entre	>	j’entre	-RAI / j’entre	-RAIS,
j’encercle	>	j’encercle	-RAI / j’encercle	-RAIS,
j’empaille	>	j’empaille	-RAI / j’empaille	-RAIS,
je prie	>	je prie	-RAI / je prie	-RAIS.

Non seulement la règle « moderne » (présent plus finale RAI ou RAIS) s’applique-t-elle à la construction des formes du futur de ces verbes, mais une observation très attentive permet de constater qu’elle a l’avantage de prêter à une dérivation orale naturelle :

[ʃãtə] > [ʃãtə] + [RAI].

Ce que, point majeur, ne permet pas la règle « historique ». En effet, la règle de construction « historique » qu’est

chanter + ai,

ne permet pas de dérivation orale. Du moins pas sans une modification de la syllabation en :

chante / rai,

et – surtout – une prononciation différente du radical. Ce qui n'est qu'un retour à la règle « moderne » !

Avec les verbes en -er du premier ensemble de conjugaison, ce sont donc la très grande majorité des verbes du français qui construiraient leurs formes du futur selon la règle « moderne » qu'est :

forme du présent + finale en RAI ou RAIS.

Il reste à vérifier si les verbes des types « lever »/« lève » et « céder »/« cède » du deuxième ensemble de conjugaison, ainsi que les verbes en -yer du troisième ensemble de conjugaison, construisent leurs formes du futur selon cette règle moderne. L'examen des formes de quelques verbes types permettra d'en juger. Soit donc :

je lève < je lève --RAI/-RAIS,  
je cède < je cède -RAI/-RAIS,  
j'essuie < j'essuie -RAI/-RAIS,  
j'emploie < j'emploie -RAI/-RAIS,  
je paie < je paie -RAI/-RAIS,

Aucune anicroche ! Il y a dérivation naturelle et sans heurt !

Alors que des combinaisons originant de la règle historique qui seraient du genre :

essuyer -ai,  
lever -ai,

se révèlent inutilisables.

Du coup, il y a à constater que **TOUS les verbes en -er construisent leurs formes du futur selon une règle « moderne » de dérivation ajoutant à la forme du présent de l'indicatif des finales en RAI et RAIS.**

Il y a évidemment à vérifier si la règle « moderne » de construction des formes du futur, par dérivation à partir des formes du présent, vaut pour les « vieux » verbes, soit les verbes de conjugaison mixte, à finale d'infinitif en -ir, -oir et -re, comme il a été établi qu'elle valait pour l'ensemble des « jeunes » verbes, de conjugaison dominante, à finale d'infinitif en -er.

Il a déjà été établi que le verbe « cueillir », relevant du quatrième ensemble de conjugaison, présente des formes de futur originant des formes du présent :

je cueille > je cueille -RAI / -RAIS.

Il y a, pour compléter l'analyse, à examiner les cas des verbes types des différents ensembles des verbes de conjugaison mixte :

partir,	je pars,	je partirai,
finir,	je finis,	je finirai,
lire,	je lis,	je lirai,
vivre,	je vis,	je vivrai,
venir,	je viens,	je viendrai,
craindre,	je crains,	je craindrai,
courir,	je cours,	je courrai,
pouvoir,	je peux,	je pourrai,
faire,	je fais,	je ferai.

Le lecteur s'est déjà rendu compte à la seule lecture des verbes de la liste que la très grande majorité des « vieux » verbes, des verbes de conjugaison mixte à finale d'infinitif en -ir, -oir ou -re, affichent fort étonnamment une dérivation « moderne ».

De fait, seuls les verbes du type de « partir » ont conservé des formes de futur proches de la dérivation « historique », qui est – il est bon de le rappeler – « infinitif + finale en -ai ou -ais ». Se construisent ainsi, entre autres, en plus de « partir -ai », les formes ouvrir -ai », « dormir -ai », « assaillir -ai ». Au total, c'est au plus les formes d'une cinquantaine de verbes (les dérivés compris) qui affichent une construction de type « historique », fondée sur la forme de l'infinitif.

Tous les autres verbes de la liste présentée plus haut utilisent – fort étonnamment toujours – une règle de dérivation « moderne ». Le cadre de cet essai ne permet pas d'examiner tous ces verbes. Il n'en sera analysé que quelques-uns pour l'intérêt qu'ils présentent. Le lecteur intéressé trouvera dans la *Grammaire des maîtres* des explications détaillées sur les formes de tous ces verbes.

Les formes des futurs du verbe « finir » (du cinquième ensemble de conjugaison), que sont « finirai » et « finirais », ne sont pas à ranger – comme il se fait souvent – parmi les cas de construction « historique ». Ces formes satisfont en effet aux règles de dérivation « moderne ». Comme ceci :

je fini -s > je fini -RAI / RAIS.

La dérivation – il ne faut pas l'oublier – se fait à l'oral ; la finale « s » du présent ne cause donc pas problème. Plus d'une centaine de verbes présentent des formes se construisant par semblable dérivation. Il importe de souligner que la référence à la construction « historique » reste toutefois nette.

Les verbes du type de « lire » (du cinquième ensemble de conjugaison toujours) se prêtent également à une dérivation « moderne ». Ce sont, par exemple :

je li -s > je li -RAI/-RAIS,  
je di -s > je di -RAI/-RAIS,  
j'écri -s > j'écri -RAI/-RAIS,  
je plai -s > je plai -RAI/-RAIS,

La dérivation – toujours orale – est de type « moderne ». Une dérivation historique du type « lir(e) + ai » se révélerait difficile et maladroite, quoique parfois utile – et utilisée – dans les présentations traditionnelles des classes.

Les verbes du type de « vivre » (du quatrième ensemble de conjugaison) présentent des formes de futur « vivrai » et « vivrais ». Il est utilisé dans les classes une dérivation « vivr(e) + ai ». Or il y a là plutôt une dérivation « moderne », dérivation qui se mène toutefois à partir du radical long du verbe. Ainsi :

nous viv -ons > nous viv -RONS  
et conséquemment > je viv -RAI.

Le français oral corrige probablement – et plus simplement – le cheminement de dérivation à partir de la forme de première personne, passant aisément d'un insatisfaisant :

je vi -s > je vi ( ?) -RAI,  
à un  
je vi-s > je vi (+V) -RAI,

par addition de la consonne centrale du verbe. Et de même pour un certain nombre de verbes, comme le verbe « battre », par exemple. Soit :

je bat -s > je bat (+t) -RAI.

Ce passage de radical court à radical long comme solution à la construction de certaines formes verbales est d'usage courant – et aisé – pour un parlant français. N'est-il pas par exemple à la source de la construction des formes suivantes, entre autres :

je vi -s > je vi (+v) ais,  
je vi -s > ils vi (+v) ent,  
je vi -s > que je vi (+v) e.

Le parlant français joue facilement de ces « dérivations avec addition de consonne centrale », la consonne centrale se révélant partout très mobile et venant aisément, comme dans les cas qui précèdent, s'intercaler pour faciliter la construction d'une forme verbale.

Pour leur part, les verbes du type de « venir » (du huitième ensemble de conjugaison) montrent nettement leur dérivation « moderne » :

je vien -s > je vien -D -RAI/-RAIS,  
je tien -s > je tien -D -RAI/-RAIS.

Le radical « vien- » ne se retrouvant qu'aux personnes du singulier des formes du présent de l'indicatif, il est net que la dérivation se fait à partir de la forme du présent. Quant au « D » intercalé, il est d'apparition spontanée, corrigeant une prononciation [\* -vien-RAI], phonologiquement non acceptable.

Fort intéressante est la dérivation des formes « courrai », « courrais ». Même si leur dérivation est de nature stricte, le lecteur hésite souvent à doubler le « R ». Ainsi :

je cour -s > je cour -RAI, je cour -RAIS,

La difficulté tient à ceci que le « R » de la forme du présent n'est que chuchoté et que le passage à un « R » de pleine sonorité peut paraître suffisant comme amplification. Comme dans le passage de « je couR -s » à « nous couR -ons ».

Toutefois, dans « cour -RAI », le premier « R » n'est que chuchoté, alors que le second est de pleine sonorité. S'ajoute que la présence des deux « R » dans « cour -RAI » sert à protéger le « R » de la finale. Toutes ces difficultés tiennent à ce qu'un [R] tend à s'agglutiner à la voyelle qui le précède. Ainsi dans le mot « Par -is », où le « R » tend à faire partie de la première syllabe orale.

Le double « RR » de la forme « pourrai » s'explique de même pour des raisons de protection de la finale, dont le [R] oral doit, pour porter la valeur de futur, ne pas s'agglutiner à la voyelle qui précède.

Les formes « ferai » et « ferais » gagneront à être expliquées. Ces formes sont les seules à adopter une orthographe conforme à l'oral, les formes « faisais » et « faisant » continuant à porter l'orthographe « ai », malgré une prononciation en [ə]. La consonne « R » est probablement encore ici en cause. Une forme écrite « fairai » se lirait proche d'un « ferré ». L'orthographe « ferai » permet de rendre correctement la forme orale qui souvent escamote le [ə] en un [fre]. Quant aux orthographes « faisais » et « faisant », elles ont très probablement été conservées pour satisfaire aux obligations de parenté orthographique des mots de même famille et d'appartenance au verbe « je fais »/« faire ».

Pour les rares formes « cristallisées » conservées par l'usage que sont, entre autres, « verrai », « saurai », « devrai », le lecteur se référera à la *Grammaire des maîtres*, cet essai ne pouvant se permettre de produire d'aussi longues et d'aussi fines analyses.

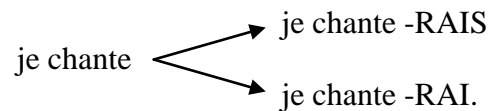
En conclusion des analyses de ce premier volet, il y a à reconnaître que la totalité des verbes de conjugaison dominante et la très grande majorité des verbes de conjugaison mixte dérivent leurs formes du futur des formes du présent de l'indicatif. Cette dérivation qualifiée de « moderne » tout au long de ces analyses, pour la distinguer de la

construction « historique », n'est toutefois pas, à la réflexion attentive, uniquement « moderne ». Car il a fallu obligatoirement, pour passer d'une forme composée (infinitif + auxiliaire « avoir ») à une forme simple à finales en -RAI ou -RAIS, qu'intervienne une perte de sens du verbe auxiliaire « avoir », la finale -ai s'incorporant à une finale -RAI avec seule valeur de finale de futur.

Plus profondément, ce passage d'une forme composée à auxiliaire à une forme simple n'a pu – ne pouvait – se faire sans qu'un système porteur ne vienne sous-tendre ce nouveau mécanisme de conjugaison en dérivation. Il y aurait avantage à identifier ce système porteur sous-tendant : ce sera l'objet d'un second volet d'analyse.

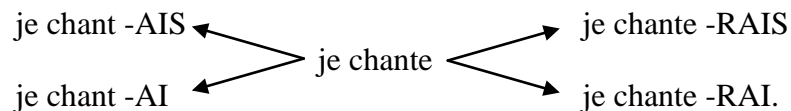
Ce second volet de la cinquième et dernière partie de cet essai a donc pour objet d'examiner dans un cadre plus large le mécanisme de dérivation des formes du futur, et même de tâcher d'apercevoir quel système conceptuel sous-tend ce mécanisme.

Le mécanisme de dérivation « moderne » des formes du futur est, tel qu'il vient d'être établi dans le premier volet, ce qui suit, pour le verbe modèle retenu :



Les formes du futur se construisent à l'aide de la forme du présent, à laquelle s'ajoute la finale -RAI pour le futur simple et la finale -RAIS pour le futur hypothétique.

La question se pose de compléter le mécanisme de conjugaison du côté du passé. Le résultat en serait ceci :



De façon étonnante – du moins pour qui ne s'est jamais arrêté à de telles reconstructions –, un jeu parfait de finales complémentaires est révélé par ces rapprochements. Ce jeu est ceci :

-AIS	-R- AIS
-AI	-R- AI

Les finales de l'imparfait en -AIS rejoignent celles du futur hypothétique, lesquelles comportent un R complémentaire comme marque du futur. Tandis que les finales du passé simple en -AI rejoignent celles du futur simple, lesquelles comportent de même un R complémentaire comme marque du futur. Il y a là un mécanisme d'un parfait équilibre et – disons-le – d'une étonnante beauté.



La remarque à avancer en est une relative à la présence et au rôle du son [R] d'attaque des finales des futurs. Ce son [R] intercalaire est devenu la marque orale des temps du futur. Ce rôle doit être nettement reconnu.

Une seconde observation s'impose, qui est que les temps présentant les mêmes finales, soit le futur hypothétique et l'imparfait avec des finales en -AIS, et le passé simple et le futur simple avec des finales en -AI, doivent comporter également des valeurs de temps parentes. La question s'affirme comme étant d'un très grand intérêt mais ne peut être traitée ici ; elle le sera dans la *Grammaire des maîtres*.

Les figures précédentes, relatives au mécanisme de conjugaison, laissent clairement apercevoir l'enchaînement suivant :

passé > présent > futur.

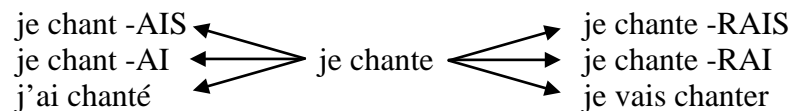
Cet enchaînement mécanique est certainement manifeste d'un enchaînement conceptuel sous-tendant. Il y a donc très probablement des avantages didactiques à tirer de ce double enchaînement. Il pourrait être avantageux en effet d'habituer les élèves à trouver la forme correcte d'un verbe en se référant à un tandem qui soit :

Aujourd'hui, je chante > Demain, je \_\_\_?\_\_\_.

ou encore :

Aujourd'hui, je chante > Hier, je \_\_\_?\_\_\_.

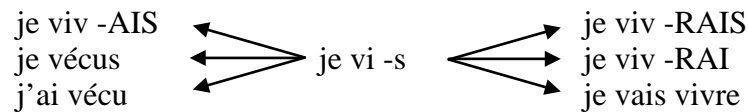
De façon surprenante, un tel exercice révèle – on n'y échappe pas – le caractère incomplet du modèle. Le modèle est en effet à compléter des formes composées qui, elles aussi, servent à exprimer un « procès » dans le futur ou le passé. Ainsi :



Les formes composées du « passé composé » et du « futur proche » viennent ajouter aux moyens d'expression du passé et du futur. Il appartient au maître d'analyser avec ses élèves les valeurs et l'utilité de chacune des formes.

Ce rapide exposé laisse évidemment chacun sur son appétit, et le passionné de la langue aura à prolonger la réflexion et les analyses sur bien des points. Il y aura peut-être quand même avantage à présenter une dernière analyse avant de clore cette cinquième partie de l'essai.

Les analyses qui précèdent ont utilisé le verbe modèle « chanter », verbe représentatif des verbes de conjugaison dominante. Qu'en est-il des verbes de conjugaison mixte ? Du modèle premier qu'est le verbe « vivre », par exemple ? Ses formes seraient ceci :



La production de ces différentes formes exige à l'évidence des moyens plus complexes que pour les verbes du type de « chanter ».

La conjugaison d'un tel verbe – de conjugaison mixte – conserve et utilise à n'en pas douter le même enchaînement conceptuel « passé > présent > futur ». La dérivation concrète fait toutefois appel à des moyens diversifiés.

Dans le cas du tandem « présent > passé » qu'est :

Aujourd'hui, je vi -s > Hier, je viV -ais,

il y a passage au radical long « VIV- ». L'hypothèse paraît plausible d'un passage relativement aisé.

Ce qui fait apparaître comme aisé également le passage à radical long dans la construction de la forme du futur :

Aujourd'hui, je vi -s > Demain, je vi - V -RAI.

Les formes du passé simple et du participe passé « vécus » et « vécu » appellent – fort évidemment – au recours à l'usage. Ce recours n'est probablement pas si difficile qu'il puisse apparaître tout d'abord. La mémoire doit accéder plutôt aisément – par habitude – à la forme recherchée. (Il existe peut-être par ailleurs un mécanisme facilitant, lequel reste – comme il a été dit plus haut – à établir).

Le maître qui se représente bien ces jeux conceptuels et mécaniques prendra le temps d'aider ses élèves à recourir à cette panoplie de moyens. Même le recours à l'usage demande à être l'objet d'une exercisation, certains élèves n'arrivant pas – fort curieusement d'ailleurs – à puiser dans leur mémoire et leur quotidien d'usage lors d'exercices scolaires. Alors qu'ils le font plutôt aisément – pour nombre de verbes du moins – dans leur quotidien de parole.

Ce second volet de la cinquième partie de l'essai avait pour objectif d'examiner dans un cadre plus large le mécanisme de dérivation se fondant sur les formes simples du présent de l'indicatif. Cette analyse voulait donner de la perspective aux propos du premier volet et montrer que la dérivation des formes du futur s'inscrit dans un mécanisme plus large. Et que cette dérivation tire d'une telle inscription une crédibilité dès lors indéniable.

En conclusion ultime, il sera utile de relever que les cinq parties de cet essai sont habitées par les mots « mécanisme » et « système ». Le premier terme réfère au concret – dans le cadre de cet essai – de la conjugaison du verbe français. Le mot « système » réfère à un autre mécanisme, mais abstrait celui-là, et toujours présent – ou sous-tendant – derrière le mécanisme concret, matériel.

L'essai dans son ensemble voulait montrer – et convaincre – que la conjugaison du verbe français n'est pas un salmigondis de formes détachées, sans liens, que seule la mémoire peut aider à retrouver. Les formes verbales sont en effet produites dans un cadre mécanique de rapports et de dérivations qui les lient toutes ensemble. Les maîtres dès lors pourraient tirer grand profit de telles connaissances et des approches didactiques à en tirer. Il leur deviendrait dès lors possible d'enseigner la conjugaison des verbes du français en montrant les articulations et les règles de construction.

Et d'intéresser ainsi leurs élèves. Et de leur faciliter la tâche, même pour des formes dont seule l'évolution historique explique la construction. Et peut-être – et possiblement – de communiquer à leurs élèves le goût de maîtriser leur belle langue française. Et de l'aimer.